

L'Afrique doit-elle faire l'impasse sur le cycle de Doha après l'échec de Juillet 2008 ?¹

Le 30 juillet dernier lorsque Pascal Lamy, directeur général de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), annonçait l'échec des négociations de Genève, une question majeure taraudait l'esprit des négociateurs africains : l'Afrique doit-elle faire l'impasse sur le cycle de Doha pour une libéralisation des échanges en phase avec ses priorités de développement ?

De notre point de vue, l'Afrique a plus que jamais un intérêt majeur à l'aboutissement satisfaisant de ces négociations. La capacité de dissidence que procure aux pays africains l'arène multilatérale ; l'inclusion de certains sujets généralement exclus de négociations bilatérales tels les subventions agricoles ou dans la pêche, les mesures anti-dumping ou les procédures douanières ; et les « acquis » enregistrés doivent être capitalisés.

Un rapide inventaire des « acquis », à l'aune des priorités que s'était fixée l'Afrique à Abuja en septembre 2001 dans le cadre de la 4^e session ordinaire du Comité OUA/CEA, permet de constater à ce jour les avancées ci-après : l'existence de flexibilités permettant à la presque totalité des pays africains d'atténuer les conséquences d'une libéralisation sauvage dans le commerce des produits agricoles et manufacturés ; la possibilité d'abolir les subventions à l'exportation des produits agricoles dès 2013 ; l'amélioration de l'accès aux marchés pour les produits agricoles africains sur les marchés des pays développés avec une réduction des droits de douane envisagée jusqu'à hauteur de 70% ; la consolidation des schémas d'accès préférentiels aux marchés à travers la multilatéralisation des franchises de droits de douane (hors contingent pour les exportations des PMA africains, les initiatives autonomes telles l'AGOA ou les préférences post-Cotonou) ; l'amendement de l'accord de l'OMC sur les ADPIC permettant aux pays africains de prendre toutes les mesures nécessaires pour l'accès aux médicaments des populations à des prix abordables ; les diverses exemptions négociées en faveur des petites économies vulnérables ; le renforcement

¹ Réflexion élaborée à la suite des travaux de la réunion mini-ministérielles de Juillet 2009 convoquée par le Directeur Général de l'OMC.

des schémas d'assistance technique et de consolidation des capacités en matière de procédures douanières ; la mise sur pied des initiatives telles l'Aide pour le commerce ou le Cadre Intégré renforcé en vue de doter les pays africains d'une meilleure architecture institutionnelle et commerciale pour accélérer leur insertion dans le système commercial multilatéral ; des ébauches de solution en faveur des pays importateurs nets de produits alimentaires, etc....

Pour autant des défis restent à relever. Les négociateurs africains devraient unir leurs forces pour rendre précises, obligatoires et opérationnelles les différentes normes de traitement spécial et différencié qui fourmillent dans les accords de l'OMC. Des solutions appropriées à l'érosion des préférences pour un règlement des questions litigieuses comme la banane. Il s'agit aussi d'obtenir une réduction substantielle par les pays développés des subventions agricoles et autres mesures de soutien interne qui faussent la concurrence et qui entraînent une dépréciation continue des cours pour des produits comme le coton. La mise sur pied d'un mécanisme de sauvegarde spécial permettant aux pays africains d'augmenter leurs droits de douane quand les importations de produits agricoles excèdent le seuil critique de 10% doit également être une priorité. C'est la raison fondamentale pour laquelle la proposition de 40% est irrecevable car elle menace aussi bien la production locale, la sécurité alimentaire que le mode de vie rural. Parmi les autres questions figurent aussi l'ouverture des pays développés aux travailleurs africains dans les services et l'escalade tarifaire qui réduit les possibilités de transformation et d'exportation des produits africains.

A ce stade donc, l'Afrique ne peut pas se payer le luxe d'un échec du cycle de Doha. Un tel échec servirait la perpétuation à l'OMC des inégalités et injustices héritées du GATT, stabiliserait une certaine division internationale du travail entre pays riches et pays africains, et renverrait aux calendes grecques aussi bien les acquis que les retombées attendus de la conclusion du cycle du développement.

Pour conjurer le mauvais sort, l'Afrique doit aller au-delà de ses alliés naturels, les pays ACP et le Groupe des PMA pour mettre le Brésil, l'Inde et la Chine (membres du G7 qui pilote les négociations) face à leurs responsabilités car leurs offres de partenariat stratégique doivent également se traduire au sein de l'OMC par

un soutien aux besoins du continent. La Présidence de l'Union Africaine devrait également lancer un appel à la revitalisation du cycle de Doha à la Présidence de l'Union Européenne car des résultats concrets de Doha seraient autant bénéfiques pour l'Afrique que certaines initiatives prises dans le cadre du co-développement. Pascal Lamy se propose d'amorcer une tournée auprès de certaines capitales pour un retour rapide à la table des négociations sur la base des progrès réalisés en juillet 2008. Il bénéficie d'ores et déjà du soutien de l'Afrique offert par son porte parole le 30 juillet, le Vice-Premier Ministre chargé du commerce du Kenya, Mr UHURU Kenyatta.

Achille Bassilekin
Secrétariat du Groupe des Etats ACP à Genève
asilekin@bluewin.ch; tél : +41 765 098 427